

# Communiqué de Presse

Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Unité de communication

Réf: 396f09

Tél. +33 (0)3 88 41 35 38

Fax +33 (0)3 90 21 50 53

Internet: [www.commissioner.coe.int](http://www.commissioner.coe.int)

e-mail: [press.commissioner@coe.int](mailto:press.commissioner@coe.int)



## 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Géorgie : « Il faut maintenir la présence internationale et faire davantage pour les droits de l'homme dans les zones touchées par le conflit d'août 2008 » déclare le Commissaire Hammarberg à l'occasion de la publication de son rapport

Strasbourg, 15.05.2009 – « Toutes les parties concernées devraient faire en sorte d'accélérer l'amélioration de la situation des droits de l'homme après le conflit armé de l'année dernière » a déclaré aujourd'hui le Commissaire à l'occasion de la publication d'un [rapport](#) reposant sur les constatations qu'il a faites sur le terrain lors de sa quatrième visite dans la région depuis août 2008. « Il faut apporter à la population toute l'aide humanitaire dont elle a besoin, défendre ses droits fondamentaux et s'employer à instaurer un climat de confiance. »

Le Commissaire a souligné la nécessité de mettre en œuvre l'intégralité des six principes visant à protéger les droits de l'homme et à apporter une aide humanitaire de toute urgence qu'il a énoncés à l'issue des combats. Il s'agit du droit au retour, de l'aide aux personnes déplacées, du déminage, du rétablissement d'un sentiment de sécurité dans la population, de la protection et de l'échange de prisonniers ainsi que de la prévention des enlèvements et, enfin, du libre accès de l'aide humanitaire aux zones touchées par le conflit.

Le rapport s'attache par ailleurs à certains problèmes de droits de l'homme en Abkhazie, notamment la liberté de circulation et le droit au retour, les passeports et les papiers d'identité ainsi que le statut de la langue géorgienne dans les écoles du district de Gali. Tous les interlocuteurs du Commissaire ont insisté sur la nécessité de maintenir la présence internationale avec un mandat clair à même de garantir la sécurité et la protection de la population. La présence de l'ONU dans la région devrait être prolongée au-delà du 15 juin 2009.

« Les gens ne doivent pas être otages des processus politiques » a souligné le Commissaire. « La région et ses habitants font partie de l'Europe. Leur avenir sera inéluctablement européen une fois qu'un règlement satisfaisant du conflit aura été trouvé. »

### Contact presse au bureau du Commissaire :

Stefano Montanari, +33 6 61 14 70 37; [stefano.montanari@coe.int](mailto:stefano.montanari@coe.int)